

PMRA Approved Label – M.A.

2023-1839 2024-06-26

(Conteneur)

SPUR^{MC} 360
Herbicide [Sélectif]

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures, les plantations d'arbre de Noël, les pâturages, les grands pâturages, les cultures de légumes et de fruits et les terres non cultivées.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: clopyralide: 360 g/L
(sous forme de sel de monoéthanolamine)

Solution

N^o D'HOMOLOGATION 34501 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 3,4 L - vrac

Albaugh, LLC
1525 NE 36th St.
Ankeny, IA 50021,
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD062624

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

COMBUSTIBLE

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues des gants résistant aux produits chimiques, des chausseuses et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des lunettes de protection ou un écran facial sont requis pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis pendant les applications à l'aide d'une rampe d'aspersion, mais il sont requis pour le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Pour les cultures agricoles, NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les zones non cultivées, NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient séchées. **APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE** : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables,

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit à l'écart des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à SPUR 360. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

(Livret)

SPUR^{MC} 360
Herbicide [Sélectif]

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures, les plantations d'arbre de Noël, les pâturages, les grands pâturages, les cultures de légumes et de fruits et les terres non cultivées.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Clopyralide: 360 g/L
(sous forme de sel de monoéthanolamine)

Solution

N^o D'HOMOLOGATION 34501 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 3,4 L - vrac

Albaugh, LLC
1525 NE 36th St.
Ankeny, IA 50021,
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

**MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

COMBUSTIBLE

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des lunettes de protection ou un écran facial sont requis pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis pendant les applications à l'aide d'une rampe d'aspersion, mais il sont requis pour le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Pour les cultures agricoles, NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les zones non cultivées, NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient séchées.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit à l'écart des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à SPUR 360. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SPUR 360 est un concentré liquide qui doit être dilué dans de l'eau. Il s'applique dans les cultures de colza (canola), de betterave à sucre, de rutabaga, sur les terres en jachère, dans les cultures de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), de blé (printemps), d'orge (printemps), d'avoine, de fraises, sur les graminées au stade de semis ou établies et destinées à la production de semence et de fourrage, sur les terres agricoles non cultivées, dans les plantations de sapins baumiers (arbres de Noël) et dans les cultures de bleuets en corymbes. SPUR 360 est rapidement absorbé par les feuilles et les racines et se diffuse dans les plantes aussi bien vers le haut que vers le bas. Il est utilisé pour supprimer le chardon des champs, la renouée liseron, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire et la luzerne spontanée. Il réprime en outre la croissance du laitron des champs en détruisant les parties aériennes.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

CULTURES ET VÉGÉTATION

PMRA Approved Label – M.A.

2023-1839 2024-06-26

Ne pas utiliser dans les serres.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer SPUR 360 directement sur le tournesol, les légumineuses (telles que pois, haricots, lentilles ou luzerne), les fruits et légumes, les fleurs et autres plantes à feuilles larges que l'on désire protéger. Voir à ce que SPUR 360 n'entre pas non plus en contact avec les plantes énumérées ci-dessus et prendre les précautions nécessaires pour que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas vers ces plantes. Il pourrait rester des résidus de SPUR 360 dans le sol la saison prochaine, ce qui entraverait alors la croissance des plantes sensibles.

Des précautions spéciales doivent être prises en cas d'application dans des zones non cultivées comme les bords de chemins, les pipelines et les voies ferrées où il pourrait y avoir de la végétation à conserver sensible. Ne pas appliquer sur, ou permettre la dérive vers, la végétation à conserver sensible comme la vesce ou le trèfle pouvant se trouver sur les berges.

Zones non ciblées

Éviter de contaminer l'eau, les fossés d'irrigation ou les terres non ciblées par le traitement. Ne pas utiliser SPUR 360 dans les zones suivantes : eaux stagnantes ou courantes, côtés internes ou fonds des fossés d'irrigation, endroits où l'eau de surface peut s'écouler vers les terres labourables, occupées ou destinées à être occupées par des cultures sensibles.

Rotation des cultures

Les terres déjà traitées à SPUR 360 peuvent êtreensemencées l'année suivante en blé, avoine, orge, seigle (mais non contre-ensemencées de légumineuses, trèfles ou luzerne), graminées fourragères, lin, colza (canola) ou moutarde; elles peuvent aussi être laissées en jachère d'été.

Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.

Mélange en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux

Il n'y a aucune restriction relativement au pâturage ou au foin traité à SPUR 360. Si c'est nécessaire, on peut faire brouter le bétail dans les zones traitées immédiatement après l'application.

Fumier et paille

Les résidus d'herbicide accumulés dans la paille peuvent être nocifs pour certaines plantes sensibles. Il ne faut donc pas utiliser de la paille ou des résidus de cultures traitées comme compost ou paillis pour des plantes à feuilles larges sensibles. Si la paille ou les résidus sont utilisés comme litière ou comme nourriture pour les animaux, n'épandre ensuite ce fumier que dans les champs réservés aux cultures qui tolèrent le clopyralide comme le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les graminées fourragères, le colza (canola) ou le lin. Ne pas faire pousser de pois, de haricots, de lentilles, de pommes de terre, de tournesols ni d'autres cultures sensibles sur une terre qui a été recouverte au cours des 12 derniers mois de paille contenant des résidus de SPUR 360.

ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION ET CONTENANTS

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation :

- Utiliser des buses à grand débit qui projettent la bouillie en grosses gouttelettes.
- Utiliser des jets à faible pression (200 à 275 kPa).
- Pulvériser la bouillie à un taux de 100 à 200 L/ha.
- Ne pas faire le traitement si la vitesse du vent dépasse 15 km/h.

Nettoyage de l'équipement

L'équipement utilisé pour pulvériser SPUR 360 doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles. Pour connaître la marche à suivre détaillée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation, communiquer avec le détaillant de SPUR 360.

MODE D'APPLICATION

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, verser environ la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur puis, en agitant mécaniquement ou avec une conduite de retour en cuve, ajouter la quantité recommandée de SPUR 360. Bien mélanger le tout dans le réservoir. Ajouter ensuite l'herbicide dans le mélange. Continuer à agiter et ajouter le reste de l'eau.

Taux d'application de la bouillie de pulvérisation

Appliquer SPUR 360 à raison de 0,28 à 0,83 L/ha plus tout autre herbicide approuvé pour le mélange en réservoir à le taux recommandée dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (100 à 200 L/ha de bouillie de pulvérisation). Employer un pulvérisateur terrestre réglé à une pression de 200 à 275 kPa. Effectuer le traitement lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement et avant que les bourgeons ne soient violacés, et avant que la luzerne spontanée n'atteigne une hauteur de 5 à 50 cm.

Pour le traitement localisé de zones infestées de mauvaises herbes, mélanger la quantité nécessaire de SPUR 360 dans 200 L d'eau et appliquer sur une superficie de 1000 m². Se référer au tableau ci-dessous pour connaître la bonne quantité de SPUR 360 à utiliser :

Taux recommandée de SPUR 360 par hectare	Quantité nécessaire de SPUR 360 pour traiter 1000 m ²
0,28 L	28 mL
0,42 L	42 mL
0,56 L	56 mL
0,83 L	83 mL

Conversions approximatives :

200 à 275 kPa = 30 à 40 lb/po² 100 à 200 L/ha = 10 à 20 gallons/acre

1 mètre carré = 1,2 verge carrée

1 L/ha = 14 oz liq/acre

MODE D'EMPLOI –SPUR 360 appliqué seul**ZONES CULTIVÉES ET NON CULTIVÉES**

Mauvaises herbes supprimées	Taux♦
chardon des champs (parties érigées) vesce (<i>Vicia</i> spp.) trèfle alsike	0,42 L/ha
chardon des champs matricaire inodore renouée liseron laiteron des champs (parties érigées) sénéçon vulgaire luzerne spontanée petite herbe à poux petite oseille (répression) marguerite blanche (répression) kudzu (pour répression à court terme des parties érigées)	0,56 L/ha
chardon des champs (suppression tout au long de la saison avec réduction de la population l'année suivante) kudzu (pour répression allant jusqu'à la saison complète des parties érigées)	0,83 L/ha

♦ Pour connaître le bon dosage, voir ci-dessous les sections portant sur chaque culture.

Stades des mauvaises herbes au moment de l'application

SPUR 360 devrait être appliqué lorsque le chardon des champs, le laiteron des champs et la matricaire inodore sont le stade entre de la rosette et celui du prébourgeonnement. On obtient de meilleurs résultats quand le chardon des champs est en pleine croissance et que l'humidité du sol est telle qu'elle favorise une croissance rapide. SPUR 360 risque d'être beaucoup moins efficace si le sol est sec et si les conditions sont défavorables à la croissance; il ne donnera pas non plus de bons résultats si le chardon des champs a atteint le stade où le bourgeon est violacé.

Suppression du chardon des champs

Pour supprimer le chardon des champs (parties aériennes), appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 L/ha, ce qui est suffisant pour enrayer la croissance des parties aériennes pendant une période de 6 à 8 semaines. Une nouvelle repousse peut se produire à la fin de la saison, sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison, porter le taux de SPUR 360 à 0,56 L/ha. Cette taux permettra généralement de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison. Les rhizomes ne seront toutefois pas tous éliminés et une repousse peut se produire à la fin de la saison de croissance.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison de telle sorte que la population de cette mauvaise herbe sera aussi réduite l'année suivante, appliquer SPUR 360 à raison de 0,83 L/ha. Cette taux permettra de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison et de le réprimer pour la saison suivante; on réduit ainsi le nombre total de pousses de chardon des champs dans la zone traitée.

Kudzu

Dans les zones non agricoles des terres agricoles, par ex. les zones de stockage, les bâtiments de ferme, le long des clôtures, il est requis de répéter les applications annuelles avec un volume de pulvérisation minimum de 200 L/ha pour réprimer cette vigne en raison de la repousse des tubercules et des collets et des nouvelles pousses de semences dormantes par suite de la perturbation du sol. Il peut être requis de répéter les applications annuelles avec un minimum de 100 L/ha d'eau dans les champs

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

cultivés, y compris la jachère, où la présence de semences de kudzu est connue. On peut effectuer l'application au moyen d'un pulvérisateur à dos ou portatif pour les infestations mineures.

COLZA (CANOLA) (Ouest canadien seulement)

À utiliser pour les variétés polonaises et argentines, y compris le colza (canola). SPUR 360 doit être dilué dans de l'eau et appliqué lorsque le stade foliaire de la culture se situe entre 2 et 6 feuilles pour supprimer efficacement le chardon des champs, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire, la renouée liseron, les parties aériennes du laiteron des champs et la luzerne spontanée. Pour avoir des instructions portant uniquement sur la suppression du chardon des champs, se référer à la section intitulée « Suppression du chardon des champs ».

Mélanges en réservoir pour les cultures de canola

Produit d'association	Taux de SPUR 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
Poast Ultra	0,42 - 0,83 L/ha	0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs
Herbicide Venture L	0,42 – 0,83 L/ha	0,6 - 2,0 L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs
Select Concentré Émulsifiable Herbicide De Postlevée ou Clethodim 240 ou Deputy 240	0,42 - 0,83 L/ha	0,19 L/ha + Amigo à 0,5% v/v ou 0,19 L/ha + Surf-Act ^{mc} à 0,5% v/v	chardon des champs ^{♦♦♦} , renouée liseron ^{♦♦♦♦} , folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, et avoine spontanée
Odyssey.WDG [♦]	0,42 - 0,56 L/ha	29 - 43 g/ha	chardon des champs (SPUR 360 à 0.42 L/ha fournira une suppression des parties épigées du chardon des champs durant 6-8 semaines, alors qu'un taux de 0,56 L/ha fournira une suppression des parties épigées tout au long de la saison)
Vantage [™] Plus Max ^{♦♦} Roundup Transorb HC Liquide ^{♦♦} Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 ^{♦♦} ou Crush'R ^{md} 540 ou Shotgun 540 ou Pitbull ^{mc} ou Stonewall 540	0,28 L/ha	0,94 L/ha 0,83 L/ha 0,83 L/ha 0,83 L/ha	Mauvaises herbes supprimées tout au long de la saison: chardon des champs (parties épigées tout au long de la saison), pissenlits <15 cm de diamètre (parties épigées tout au long de la saison), pissenlits >15 cm de diamètre (suppression), laiteron des champs (parties épigées tout au long de la saison), laiteron des champs (parties épigées tout au long de la saison), renouée liseron

[♦] Variétés de canola Clearfield seulement – appliquer lorsque le canola Clearfield est au stade de 2 à 6 feuilles et que le chardon des champs est en croissance active.

^{♦♦} Variétés de canola tolérant au glyphosate seulement – appliquer lorsque le canola est au stade de 2 à 6 feuilles. Utiliser 100 L/ha d'eau.

^{♦♦♦}Chardon des champs – 0,42 L de SPUR 360/ha pour une suppression des parties épigées durant 6-8 semaines, 0,56 L de SPUR 360/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,83 L de SPUR 360/ha pour une suppression l'année suivante

^{♦♦♦♦}Renouée liseron – 0,56 L de SPUR 360/ha pour une suppression tout au long de la saison

Instructions pour le mélange

Note 1 : Lorsqu'on mélange en cuve des formulations solubles dans l'eau comme SPUR 360 avec des concentrés émulsifiables tels que les herbicides Poast Ultra, et Select ou Clethodim 240 ou Deputy 240, il faut commencer par verser SPUR 360 dans le réservoir du pulvérisateur. Une fois que le réservoir est à moitié rempli d'eau, ajouter le concentré émulsifiable tout en versant le reste de l'eau.

Note 2 : Si le pulvérisateur a été utilisé auparavant pour appliquer des herbicides qui contiennent des herbicides 2,4-D ou MCPA, il faut que l'équipement de pulvérisation soit bien nettoyé avant de mélanger SPUR 360 dans le réservoir de mélange. Des traces de contamination d'une solution de pulvérisation avec ces herbicides causeront des dommages au canola.

Note 3: Utiliser 100 L/ha d'eau. Choisir un filtre de 50 mailles (ou à mailles plus espacées). Remplir le réservoir du pulvérisateur aux trois quarts avec de l'eau. Ajouter la quantité requise de sacs solubles d'herbicide ODYSSEY WDE directement dans le pulvérisateur par l'ouverture du réservoir. Agiter pendant au moins 10 minutes pour dissoudre l'herbicide. Une fois que l'herbicide est dissout, utiliser un dispositif de mesure calibré pour ajouter la quantité requise de SPUR 360 tout en agitant la solution à pulvériser. Une fois que SPUR 360 est dissout, continuer d'agiter et ajouter la quantité requise d'adjuvant Merge ou de surfactant non ionique et d'engrais. En cas de mousse excessive, un agent antimoussant à base de silicone peut être ajouté (ex. Halt). Continuer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau désiré. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, remettre la solution à pulvériser en suspension en procédant à une agitation complète avant de recommencer à pulvériser le produit. Entre les charges de sacs hydrosolubles d'herbicide Odyssey WDE, inspecter les filtres à la buse et à l'intérieur du système, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Après avoir pulvérisé les sacs hydrosolubles de l'herbicide Odyssey WDE, rincer à fond le réservoir, la rampe, les conduites et les filtres internes ou à la buse avec de l'eau propre pour éviter d'endommager d'autres cultures.

LIN, y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique (Ouest canadien seulement)

Appliquer SPUR 360 dans les cultures de lin lorsque la plante a atteint 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer SPUR 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, la matricaire inodore, la renouée liseron, le laitron des champs (parties aériennes) et la luzerne spontanée.

Un taux de 0,83 L/ha permettra de supprimer le chardon des champs pour l'année suivante.

Mélanges en cuve pour les cultures de lin

Produit d'association	Taux de SPUR 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
MCPA Ester ou MCPA Amine MCPA Amine (500 g e.a./L) MCPA Ester (500 g e.a./L) MCPA Ester (600 g e.a./L)	0,42 L/ha	420 - 560 g e.a./ha 0,84 - 1,12 L/ha 0,7 - 0,93 L/ha	Chardon des champs (suppression des parties érigées) bourse-à-pasteur, séneçon vulgaire petite herbe à poux, lampourde glouteron, pissenlit, tabouret des champs, chénopode blanc, sarrasin de Tartarie, matricaire inodore, renouée liseron, moutarde sauvage, canola spontané, amarante à racine rouge*, laitron des champs (parties érigées), luzerne spontanée
Poast Ultra	0,42 - 0,83 L/ha	0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0 L/ha	mauvaises herbes graminées annuelles, Chardon des champs
Poast Ultra plus Ester MCPA	0,42 - 0,83 L/ha	0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0 L/ha	mauvaises herbes à feuilles larges, graminées annuelles, et certaines mauvaises herbes à feuilles larges vivaces

		plus 420 - 560 g ai/ha	
Select	0,56 - 0,83 L/ha	0,19 L/ha + Amigo Adjuvant at 0,5% v/v	chardon des champs♦♦, folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée, et renouée liseron
Select Concentré Émulsifiable Herbicide De Postlevée ou Clethodim 240 ou Deputy 240 plus Ester MCPA	0,21 - 0,28 L/ha	0,19 L/ha + Amigo Adjuvant à 0,5 v/v ou 0,19 L/ha + Surf-Act à 0,5 v/v plus 420 - 560 g e.a./ha	Taux faible : 0,21 L/ha de SPUR 360 + 420 g e.a./ha d'Ester MCPA– chardon des champs (infestation faible), folle avoine, sétaire verte, céréales spontanées (blé, orge, avoine). Taux élevé : 0,28 L/ha de SPUR 360 + 560 g e.a./ha d'Ester MCPA – chardon des champs (infestation de moyenne à élevée), folle avoine, sétaire verte, amarante à racine rouge, renouée, laiteron (potager et glabre) (parties épigées), céréales spontanées (blé, orge, avoine), canola spontané, et renouée liseron

♦ Se référer à l'étiquette de l'herbicide MCPA pour connaître les taux.

♦♦ Chardon des champs – 0,56 L de SPUR 360/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,83 L de SPUR 360/ha pour une suppression qui se poursuit l'année suivante.

Instructions pour le mélange

Note 1 : Des taux d'herbicide Ester MCPA de 420 g de matière active/ha ou plus, ou d'herbicide MCPA amine de 490 g de matière active/ha ou plus, peuvent retarder la maturité et ainsi diminuer le rendement.

Note 2 : Lorsqu'on utilise des herbicides de contact comme l'herbicide bromoxynil (qui endommagent les feuilles du chardon des champs), il faut appliquer SPUR 360 de 7 à 14 jours avant ou 14 jours après l'utilisation de ces herbicides pour ainsi permettre au chardon des champs de récupérer et de reprendre sa croissance.

Note 3 : Verser la quantité nécessaire de SPUR 360 dans un réservoir à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité requise d'herbicide Poast Ultra et continuer à agiter. Verser la quantité de l'adjuvant Merge requise et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce que réservoir soit rempli. Continuer à agiter.

Note 4 : Verser la quantité nécessaire de SPUR 360, puis de l'herbicide MCPA, dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau et agiter pendant 2 à 3 minutes. Ajouter l'herbicide Poast Ultra, puis l'adjuvant Merge, et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce qu'on obtienne le volume nécessaire. Agiter sans arrêt.

AVOINE (Ouest canadien seulement), BLÉ (PRINTEMPS) et ORGE (PRINTEMPS)

SPUR 360 peut être utilisé dans les cultures de blé (printemps), d'orge (printemps) et d'avoine pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, le laiteron des champs (parties aériennes), la renouée liseron, la matricaire inodore et la luzerne spontanée. Il faut appliquer ce SPUR 360 lorsque le blé, l'orge et l'avoine sont entre le stade des trois feuilles et le stade de la feuille étendard et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. SPUR 360 endommage les légumineuses telles que le trèfle et la luzerne ; par conséquent, les céréales ne doivent pas être contre-ensemencées de légumineuses. Se reporter à la section intitulée « Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux » pour connaître les intervalles à respecter dans le cas des cultures immatures.

Taux d'utilisation

SPUR 360 peut être appliqué tel quel dans les cultures de céréales pour supprimer le chardon des champs.

Pour supprimer la croissance des parties épigées du chardon des champs, appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 L/ha ; l'herbicide agira pendant 6 à 8 semaines. La croissance peut reprendre à la fin de la saison

PMRA Approved Label – M.A.

2023-1839 2024-06-26

sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer le chardon des champs pendant toute la saison, porter le taux de SPUR 360 à 0,56 L/ha.

Mélanges en cuve pour les cultures d'avoine (Ouest canadien seulement), blé de printemps et orge

Les mélanges en réservoir suivants permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces indiquées sur les étiquettes des produits d'association ainsi que les mauvaises herbes indiquées dans la colonne des commentaires ci-dessous

Produit d'association	Cultures homologuées	SPUR 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
2,4-D Ester ou 2,4-D Amine 2,4-D Amine (470 g e.a./L) 2,4-D Amine (564 g e.a./L) 2,4-D Ester (564 g e.a./L) 2,4-D Ester (660 g e.a./L)	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,28 - 0,42 L/ha	420 - 560 g e.a./ha 0,9 - 1,2 L/ha 0,75 - 1,0 L/ha 0,64 – 0,85 L/ha	Chardon des champs (SPUR 360 à 0,28 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,42, fournira une suppression tout au long de la saison) NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester ou MCPA Amine MCPA Amine (500 g e.a./L) MCPA Ester (500 g e.a./L) MCPA Ester (600 g e.a./L)	blé de printemps blé dur orge de printemps avoine	0,28 - 0,42 L/ha	420 - 560 g e.a./ha 0,84 - 1,12 L/ha 0,7 – 0,93 L/ha	Chardon des champs (SPUR 360 à 0,28 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,42, fournira une suppression tout au long de la saison)
MCPA Ester plus Achieve Liquide	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5% v/v	sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
MCPA Ester plus Axial 100 EC	blé de printemps orge de printemps	0,21 - 0,28 L/ha	420 - 560 g e.a./ha plus 600 mL/ha plus Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE

Produit d'association	Cultures homologuées	SPUR 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Florasulam SC ou Clorvante ^{mc} plus MCPA Ester	blé de printemps blé dur orge de printemps avoine	0,21 L/ha	0,1 L/ha plus 420 g e.a./ha	chardon des champs, canola spontané♦, céréaiste vulgaire, gaillet gratteron, pissenlits (semis ; rosettes hivernantes <15 cm), sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement), ortie royale, chénopode blanc, amarante, céanothus d'Amérique, bourse-à-pasteur, renouée, laiteron des champs (parties épigées seulement)♦♦, laiteron potager, tabouret des champs, érodium ciculaire, renouée liseron, et moutarde sauvage, et suppression du pissenlit (rosettes hivernantes >15 cm ; plantes matures) ♦Y compris les variétés de canola Roundup Ready, Liberty-Link et Smart tolérants aux herbicides ♦♦Suppression seulement constatée au moins 40 jours après le traitement
Florasulam SC ou Clorvante plus MCPA Ester plus Axial 100 EC	blé de printemps orge de printemps	0,21 L/ha	0,1 L/ha Plus 420 g e.a./ha plus 600 mL/ha plus Adigor 700mL/ha	folle avoine, sétairie verte♦, sétairie glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, et échinochloa pied-de-coq♦♦ ♦Répression seulement de la sétairie verte. ♦♦Une diminution de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être constatée avec ce mélange en réservoir. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE
Starane™ II ou Fluro Star Max® ou Audible® B plus MCPA Ester	blé de printemps blé dur orge de printemps	0,21 L/ha ou 0,28 L/ha	0,31 L/ha Plus 420 g e.a./ha 0,41 L/ha Plus 560 g e.a./ha	Taux faible : gaillet gratteron (1-4 verticilles), chardon des champs (infestations faibles), lin spontané (1-12 cm), sagesse-des-chirurgiens (semis de printemps 2-4 feuilles), kochia ♦♦♦, chénopode blanc, moutarde

Produit d'association	Cultures homologuées	SPUR 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
				<p>sauvage, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, tournesol spontané et répression de l'érodium ciculaire (1-8 feuilles)</p> <p>Taux élevé : gaillet gratteron (1-4 verticilles), sagesse-des-chirurgiens♦♦, kochia♦♦♦♦, chénopode blanc, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, érodium ciculaire(1-8 feuilles), tournesol spontané, lin spontané (1-12 cm), moutarde sauvage, sarrasin de Tartarie, renouée liseron (1-4 feuilles), chardon des champs ♦ (infestations de moyennes à élevées), canola spontané, pissenlit ♦♦ séneçon vulgaire, mauve à feuilles rondes (1-6 feuille), amarante à racine rouge, ansérine de Russie, matricaire inodore, renouée, laitern potager, laitern des champs♦, et suppression de la céréaiste vulgaire ♦♦♦, ortie royale (2-6 feuille)</p> <p>*Suppression tout au long de la saison, avec des repousses à l'automne (suppression des parties épiées). ♦♦ rosettes de printemps seulement. ♦♦♦ Y compris les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 qui inhibent l'enzyme ALS.</p> <p>NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</p>
<p>Starane II ou Fluro Star Max ou Audible B Plus MCPA Ester plus Achieve Liquide</p>	<p>blé de printemps blé dur orge de printemps</p>	<p>0,21 L/ha</p>	<p>0,31 L/ha plus 420 g e,a./ha plus 0,5 L/ha</p>	<p>plus sétaire verte, folle avoine</p> <p>NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE</p>

Produit d'association	Cultures homologuées	SPUR 360	Taux du produit d'association	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
		ou 0,28 L/ha	or 0,41 L/ha plus 560 g e.a./ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5 % v/v	
Draft ^{md} plus 2,4-D Ester ou MCPA Ester	blé de printemps orge de printemps (Ouest du Canada seulement)	0.21 L/ha	20 g/ha + Agral 90 Adjuvant 0,2 % v/v plus 420 g e.a./ha	laiteron des champs, renouée liseron, canola spontané, moutarde sauvage, renouée persicaire et tabouret des champs, tout en fournissant une suppression saisonnière du chardon des champs et une répression du gaillet gratteron NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE

Instructions pour le mélange

Note 1: Si un produit d'association nécessite l'ajout d'un adjuvant, ajouter l'adjuvant et le taux de dilution recommandés au mélange en réservoir.

Note 2 : Pour un mélange avec l'herbicide Draft, mélanger d'abord le Draft dans de l'eau fraîche, puis ajouter la quantité requise de SPUR 360. Incorporer ensuite l'herbicide MCPA ou l'herbicide 2,4-D et ajouter le surfactant en dernier.

TERRES EN JACHÈRE D'ÉTÉ ET TERRES AGRICOLES NON CULTIVÉES

SPUR 360 peut être appliqué sur les terres laissées en jachère d'été (une fois par an) et sur les terres agricoles non cultivées (autour des bâtiments agricoles, des aires de stockage, des clôtures, etc.) à raison de 0,83 L/ha pour la suppression du chardon des champs, de la matricaire inodore, du séneçon vulgaire, de la renouée liseron, des parties aériennes du laiteron des champs et de la luzerne spontanée. Procéder à la pulvérisation lorsque le chardon des champs est en pleine croissance et se trouve entre le stade de la rosette et celui du bourgeonnement.

GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES ET DE FOURRAGE (OUEST CANADIEN SEULEMENT)

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonnée, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, phléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, chiendent à tiges rudes, agropyre des rives pour la production de semences et de fourrage et agropyre élevé pour la production de fourrage seulement : Pour combattre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette ainsi que le trèfle d'alsike, appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha dans 110 à 220 L/ha d'eau. Effectuer un traitement par an au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Pour les semis de graminées, appliquer le produit au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade du gonflement, ou en automne après la récolte, ou au début du printemps. Consulter la section « Pâturage et récolte pour la nourriture pour animaux ».

PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL COMPOSÉES DE SAPINS BAUMIERS

Pour supprimer la vesce (*Vicia spp.*), appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 L/ha mélangé dans 150 à 200 L/ha d'eau. Appliquer le produit directement sur les feuilles en utilisant un pulvérisateur hydraulique. Le

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

traitement est plus efficace lorsque les tiges de la vesce ont de 10 à 15 cm de hauteur et que la plante n'a pas encore atteint la couronne de l'arbre. Éviter tout contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne de l'arbre. Ne pas utiliser le produit sur les lits de semences, les plantes transplantées et lorsque le traitement se fait en hauteur (recouvrement entier de la plante).

BETTERAVES À SUCRE

Pour supprimer le chardon des champs, appliquer SPUR 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Faire une pulvérisation foliaire généralisée ou en bande sur un rang. Lorsqu'on effectue un traitement en bande, il faut réduire la quantité de SPUR 360 en proportion avec la largeur de la bande. SPUR 360 doit être appliqué lorsque les betteraves à sucre sont entre le stade du cotylédon et celui de huit feuilles. Pour supprimer efficacement le chardon des champs, faire un traitement généralisé, c'est-à-dire pulvériser SPUR 360 sur toute la surface infestée. Ne pas appliquer le produit au cours des 90 jours qui précèdent la récolte.

RUTABAGA

Pour supprimer la petite herbe à poux, pulvériser SPUR 360 à raison de 0,56 L/ha dans 200 à 300 L/ha d'eau au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Appliquer en postlevée lorsque les plants ont 5 à 10 cm de hauteur. Si les plants sont plus gros, l'herbicide sera moins efficace. Ne faire qu'un seul traitement par année. Le délai d'attente avant la récolte est de 83 jours.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

BLEUETS EN CORYMBES : Faire un traitement par année en postlevée pour supprimer la vesce jargeau, le trèfle rouge et le trèfle blanc. Appliquer une pulvérisation généralisée. Appliquer le produit à raison de 0,42 L/ha pour la vesce jargeau, et 0,83 L/ha pour le trèfle rouge et le trèfle blanc. Le délai d'attente avant récolte est de 45 jours.

COLZA (CANOLA) - ONTARIO SEULEMENT : Pour utilisation en Ontario dans les cultures de colza (canola) des cultivars suivants homologués au Canada : Cyclone, Ebony, Jewel, 46A65 et Hyola 401.

Mauvaises herbes supprimées	Taux	Une bouteille de 4,45 L traite	Pour des résultats optimaux
chardon des champs matricaire inodore	0,42 L/ha à	10,6 ha à	1. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance
renouée liseron laiteron des champs (parties aériennes) sénéçon vulgaire	0,56 L/ha	7,9 ha	

Faire un traitement par saison, en postlevée. Appliquer lorsque le stade foliaire du colza (canola) se situe entre 2 et 6 feuilles et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pulvériser l'herbicide lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement.

POMMIERS FRUCTIFÈRES ET NON FRUCTIFÈRES : Utiliser en traitement localisé sur les pommes portantes et non porteuses pour le contrôle des espèces de vesces vivaces. Si on se sert d'une lance ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les petites infestations, appliquer SPUR 360 à un taux de 56 mL par 1000 m² dans 200 L d'eau lorsque le pois sauvage vivace se trouve au début du stade de floraison. Si on sert d'un pulvérisateur à rampe pour traiter les infestations plus grandes, appliquer SPUR 360 à raison de

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

560 mL par hectare dans 150- 200 L d'eau. Éviter un contact de la bouillie de pulvérisation avec les branches d'arbre. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début du printemps. Allouer au moins 30 jours entre l'application sur les mauvaises herbes et la récolte.

CHOU, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOU-RAVE (TRANSPLANTÉS), CHOU CHINOIS (TRANSPLANTÉ ET SEMÉ), RADIS DU JAPON, CHOU-MOUTARDE ÉPAIS (« BOK-CHOÏ ») ET BROCOLI CHINOIS (SEMÉS) : Faire une application par année pour supprimer l'herbe à poux, la vesce jargeau, le séneçon vulgaire, le chardon des champs et pour la répression de la petite oseille. Appliquer au sol seulement, après la transplantation.

Taux : appliquer à raison de 0,56 L/ha dans 300 L d'eau par ha.

Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours.

CANNEBERGE : **Faire une ou deux applications par année**, pour supprimer la vesce jargeau. Appliquer à l'aide d'un équipement de type humecteur.

Les humectations peuvent être effectuées sous forme de traitement localisé. On peut utiliser à cet effet un applicateur ayant, par exemple, la forme d'un bâton de hockey. **La solution de traitement doit être appliquée en humectant le feuillage des mauvaises herbes qui s'étend au-dessus du couvert des plants de canneberges.** Les applications par humectation peuvent être faites à l'automne, au moins deux semaines après la récolte et après que les plantes ont pris leur couleur de dormance hivernale, ainsi qu'au printemps, avant le débourrement des bourgeons. Les traitements par humectation peuvent aussi être effectués après le débourrement des bourgeons des plants de canneberge (première levée (1 à 2 mm) du méristème terminal) pour supprimer les mauvaises herbes à levée tardive ou les mauvaises herbes ayant échappé aux précédentes mesures de suppression. **Éviter le contact de la solution de traitement avec le feuillage des plants de canneberge après le débourrement des bourgeons afin de ne pas endommager les plants.**

Taux : Appliquer une solution à 2 % de SPUR 360 dilué dans l'eau (20 mL du produit par litre d'eau). Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

NAVET

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, appliquer SPUR 360 avec un pulvérisateur à rampe au taux de 0,42 -0,56 L/ha à environ 200 à 300 L ha d'eau. Appliquer sous forme de pulvérisation en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. Ne faire qu'un seul traitement par année. Intervalle avant récolte pour les racines de navet est de 30 jours et 15 jours pour les feuilles de navet.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES BRISE-VENT : Pour supprimer le chardon des champs dans les brise-vent constitués des plantes suivantes : lilas vulgaire, saule à feuilles aiguës, épinette du Colorado, épinette blanche, shépherdie et cerisier de Virginie. Effectuer une application par année. Appliquer sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement, après l'émergence, application au sol seulement.

Taux : Appliquer le produit à raison de 0,83 L/ha.

FRAISES (régénération)

Pour supprimer la vesce jargeau et le chardon des champs et réprimer l'oseille et la marguerite blanche, appliquer SPUR 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha. Effectuer un traitement généralisé à l'aide d'un pulvérisateur à rampe calibré pour débiter un volume total de 150 à 200 L/ha. Pour supprimer le chardon des champs, se référer à la section « Suppression du chardon des champs ». Pour supprimer la vesce jargeau, appliquer SPUR 360 à raison de 0,56 L/ha. Pour l'oseille et la marguerite blanche, appliquer SPUR 360 à raison de 0,83 L/ha. Effectuer un seul traitement immédiatement après avoir récolté mais avant de tondre. Attendre au moins 7 à 10 jours avant de tondre. Ne pas appliquer SPUR 360 après la mi-août, car il risque d'entraver le développement des stolons et la formation des bourgeons. Les applications tardives de SPUR 360 risquent d'endommager les récoltes et ainsi d'en diminuer le rendement à la saison suivante.

Appliquer SPUR 360 en été seulement comme traitement de régénération.

Ne pas appliquer SPUR 360 plus d'une fois par année.

Les variétés de fraises précoces, telles qu'Annapolis et Veestar, traitées à SPUR 360 sont plus sujettes aux meurtrissures. De plus, l'herbicide risque d'être plus dommageable lorsque surviennent certaines agressions du milieu telles que sécheresse, inondation ou conditions hivernales rigoureuses.

SUPPRESSION DE LA VESCE JARGEAU DANS LES CULTURES DE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

Appliquer SPUR 360 pour supprimer la vesce jargeau dans les cultures de bleuets nains.

POUR TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT. Si on se sert d'un pistolet ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les infestations mineures, appliquer SPUR 360 à raison de 42 mL par 1 000 mètres carrés dans 200 L d'eau. Si on se sert d'un pulvérisateur à rampe pour traiter des infestations plus importantes, appliquer 420 mL de SPUR 360 par hectare dans 150-200 L d'eau. Effectuer une application par année, au cours de l'année de croissance végétative. Effectuer l'application en juin OU lorsque la vesce jargeau commence à être en fleurs. Les applications de SPUR 360 peuvent causer des dommages aux cultures ayant comme conséquence un rendement réduit au cours de la saison suivant l'application. Délai avant récolte : 10 mois.

SUPPRESSION DU CHARDON DES CHAMPS ET AUTRES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE PEUPLIER ET LEURS HYBRIDES

Appliquer SPUR 360 à raison de 0,83 L/ha pour supprimer le chardon des champs et d'autres mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans les cultures intensives à courte rotation nouvelles et établies de peuplier (*Populus*) et leurs hybrides. N'effectuer qu'une application par année. Appliquer sur le chardon des champs à l'étape rosette à préfloraison. Appliquer par voie terrestre seulement par pulvérisation générale ou par pulvérisation directe à la base de l'arbre. Des feuilles bombées et des tiges tordues peuvent se produire mais cela ne devrait pas nuire à la croissance.

AVERTISSEMENT : La tolérance au Lontrel des clones/hybrides de peuplier varie. Les lésions observées comprennent : lésions sur les feuilles, bombement des feuilles, torsion des tiges, hauteur ou diamètre réduits. Puisque tous les clones/hybrides n'ont pas tous été testés pour leur tolérance, l'utilisation de ce produit doit se limiter à une petite zone de chaque clone/hybride pour confirmer leur tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN POSTLEVÉE DANS LES CULTURES DE CONIFÈRES EN PLEINE-TERRÉ

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les plantations de conifères établis, y compris le sapin baumier, le sapin Fraser, l'épinette blanche, et le pin blanc, appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,56 litre de produit dans 150 à 300 litres d'eau par hectare en tant que pulvérisation dirigée. Appliquer en bandes de chaque côté des arbres en entrant en contact qu'avec les feuilles du bas seulement. Éviter le contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne des arbres. Ne pas effectuer d'applications sur les lits de semences, sur les plants repiqués, ni d'applications par le dessus. Faire un traitement par saison.

SPUR 360 a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. SPUR 360 peut être appliqué sur d'autres conifères ne figurant pas sur la liste. Toutefois, leur tolérance au SPUR 360 peut varier. La première application de SPUR 360 sur tout conifère ne figurant pas dans la liste doit se limiter à une petite zone pour confirmer sa tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ.

FEUILLES LARGES, Y COMPRIS LA VESCE, DANS LE GROUPE DE CULTURES 12-09 (FRUITS À NOYAU)

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la vesce, applique SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,83 litres de produit dans 150 à 300 litres d'eau par hectare. Si on se sert d'une lance ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les petites infestations, appliquer SPUR 360 à un taux de 42 à 83 mL par

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

1000 m² dans 300 L d'eau lorsque la vesce se trouve au début du stade de floraison. Appliquer jusqu'au début du stade de floraison en tant que traitement localisé. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou pour obtenir une suppression résiduelle plus élevée. Éviter un contact de la bouillie de pulvérisation avec les branches d'arbre. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début du printemps. Délai d'attente avant récolte : 30 jours.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE SPUR 360 POUR OBTENIR DES DÉTAILS ET DES INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES, INCLUANT LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

UTILISATION SUR TERRES NON CULTIVÉES

POUR L'UTILISATION DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de la rivière de la Paix en C.-B.), ET DANS LES RÉGIONS CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.

On peut utiliser SPUR 360 dans les zones non cultivées suivantes : emprises (hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines) et endroits associés comme les stations, sites manufacturiers industriels, sites de stockage, terrains libres et bords de chemins, bases militaires et pelouses peu entretenues*. Ce produit n'est pas homologué pour utilisation sur les pelouses fines ou celles très entretenues. Appliquer entre 0,42 et 0,83 L/ha selon la quantité des mauvaises herbes et le niveau de suppression du chardon des champs requis. Consulter le tableau Mauvaises herbes supprimées pour connaître le taux d'applications appropriée.

*Pelouses peu entretenues qui peuvent contenir un mélange de gazon rustique, résistant à la sécheresse, à croissance lente et de taille courte, de la fétuque, diverses herbes hautes et espèces à feuilles larges résistantes à l'usure comme le trèfle. Les zones de pelouses peu entretenues comprennent aussi celles qui reçoivent peu ou pas d'applications de fertilisant, aucune irrigation et qui ne sont tondues ou coupées qu'à l'occasion. Ne comprend pas les pelouses fines ou très entretenues.

MÉLANGES EN CUVE

SPUR 360 peut être mélangé en réservoir avec le (amine ou ester) 2,4-D le MCPA (amine ou ester) pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges sur les bords des chemins et les terrains libres. SPUR 360 peut être mélangé en réservoir avec la (amine) 2,4-D pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges dans les emprises (hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines) et endroits associés comme les stations, les sites manufacturiers industriels et les sites de stockage. On peut mélanger en réservoir SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha aux herbicides 2,4-D ou MCPA au taux de 420 à 560 g d'ingrédient actif/ha. Ce mélange en réservoir permet de supprimer plusieurs mauvaises herbes dont les suivantes : chardon des champs, lampourde glouteron, petite herbe à poux, pissenlit, chénopode blanc, matricaire inodore, laitron des champs, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, renouée liseron et moutarde des champs. Appliquer jusqu'à hauteur de 15 cm sur les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges.

GRANDS PÂTURAGES ET PÂTURAGES

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonné, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, fléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre de rivage, agropyre élevé.

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette en plus du trèfle alsike, appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha dans 110 à 120 L/ha d'eau. Effectuer une application par saison par pulvérisateur terrestre. Pour les semis, appliquer au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade épiage ou à l'automne après la récolte ou au début du printemps. Ne pas appliquer de mélanges en réservoir contenant du 2,4-D ou du MCPA.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces

utilisations, Albaugh, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

POUR UTILISATION DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de la rivière de la Paix en C.-B.), ET DANS LES RÉGIONS CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.

POUR SUPPRIMER LA CENTAURÉE MACULÉE ET LA CENTAURÉE DIFFUSE DANS LES ZONES NON CULTIVÉES (emprises [hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines] et endroits associés comme les stations, sites manufacturiers industriels, sites de stockage, bords de chemins, aéroports, bases militaires et pelouses peu entretenues♦) **DANS LES GRANDS PÂTURAGES, LES PÂTURAGES ET LES PEUPELEMENTS OU PLANTATIONS DE SAPINS BAUMIERS DE NOËL.**

♦Pelouses peu entretenues qui peuvent contenir un mélange de gazon rustique, résistant à la sécheresse, à croissance lente et de taille courte, de la fétuque, diverses herbes hautes et espèces à feuilles larges résistantes à l'usure comme le trèfle. Les zones de pelouses peu entretenues comprennent aussi celles qui reçoivent peu ou pas d'applications de fertilisant, aucune irrigation et qui ne sont tondues ou coupées qu'à l'occasion. Ne comprend pas les pelouses fines ou très entretenues.

Mauvaises herbes supprimées

Centaurée maculée et centaurée diffuse

Taux d'application

0,70 L/ha

Effectuer une application par année pour supprimer la centaurée maculée et la centaurée diffuse. Appliquer au printemps avant le stade du bourgeonnement des mauvaises herbes. Appliquer dans 100 - 200 L d'eau/ha. Appliquer sur les semis et sur les plantes établies.

MODE D'EMPLOI

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DURUM

Pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, appliquer SPUR 360 à raison de 0,42 à 0,56 L de produit par hectare dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Appliquer une fois au cours du stade 3 feuilles à feuille paniculaire en n'entrant en contact qu'avec les feuilles. Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

Pour supprimer la grande herbe à poux, de l'émergence jusqu'au stade 5 feuilles, appliquer SPUR 360 à raison de 0,56 litre de produit par hectare dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE LONTREL 360 POUR DES DÉTAILS ET DES DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES, Y COMPRIS AU SUJET DES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES, AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

ZONES TAMPONS DE PULVERISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Avoine, betterave à sucre, blé, bleuet géant, bleuet nain, brise-vent, brocoli, canola, chou, chou-fleur, fraise, graminées fourragères, lin, orge, pâturages libres et pâturages de graminées, peupliers et leurs hybrides, plantations d'arbres de Noël, rutabaga, navet, sapin baumier, utilisations non agricoles	2*
	Pomme et groupe de culture 12-09 (fruits à noyau)	3

Des zones tampons de pulvérisation pour **la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité et les routes).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que SPUR 360 est un herbicide du groupe 4. Toute population des mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à SPUR 360 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner SPUR 360 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes

PMRA Approved Label – M.A.
2023-1839 2024-06-26

qui privilégie le le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.